

La population tamoule en France aujourd'hui

Le terme de « tamoul » désigne à la fois une langue et ceux qui la parlent. La population tamoule la plus nombreuse vit en Inde, principalement au sud-est, dans l'état du Tamil Nadu ainsi qu'à Pondichéry et Karikal. Du point de vue linguistique, le tamoul appartient au groupe dravidien auquel appartiennent aussi les autres langues de l'Inde du Sud comme le télougou, le malayalam, le kannada, par exemple. Une émigration ancienne s'est produite, en plusieurs vagues, de l'Inde vers l'île de Ceylan, aujourd'hui appelée Sri Lanka où les Tamouls ont fini par représenter près d'un cinquième de la population totale. A l'époque coloniale, de nombreux Tamouls ont aussi émigré vers Singapour et la Malaisie, la Birmanie, le Vietnam, l'Indonésie (Java et Bali en particulier), l'Afrique du Sud et de l'Est, les Iles Fidji, La Réunion, l'île Maurice, les Antilles, la Grande-Bretagne et la France. Dans la seconde moitié du XXe siècle, beaucoup de Tamouls instruits et généralement anglophones, sont partis de l'Inde du Sud et de Sri Lanka pour l'Amérique du Nord, et l'Angleterre pour faire leurs études et s'y sont installés. Dans le dernier quart du vingtième siècle, l'émigration des Tamouls de Sri Lanka s'est accentuée en raison des problèmes politiques qu'ils rencontraient dans leur pays et elle s'est diversifiée jusqu'à toucher un très grand nombre d'autres pays, en particulier d'Europe du Nord (Danemark, Norvège) et de l'Ouest (Allemagne, Suisse, France). Aujourd'hui, on parle couramment d'une diaspora tamoule et il n'est plus guère de pays dans le monde où il n'y ait quelques Tamouls.

En ce qui concerne la population tamoule ou d'origine tamoule vivant en France, il faut distinguer deux groupes bien différents.

Le premier est originaire de deux anciens comptoirs français en Inde, ceux de Pondichéry et de Karikal. Installés en France depuis parfois plusieurs générations, ces « Tamouls » sont français et même si beaucoup d'entre eux ont gardé des liens avec l'Inde et utilisent éventuellement le tamoul dans le cadre familial, ils se présentent plus souvent comme étant d'origine indienne que d'origine tamoule. Les premières familles à avoir quitté l'Inde tamoule pour la France l'ont fait en tant que « renonçants », suivant un décret de 1881 qui permettait aux Indiens de renoncer à leur statut personnel et de se soumettre à la loi française. Ils ont pris des noms français ou francisé leurs noms et se sont convertis au catholicisme. Par la suite, lors du traité de cession des territoires français au gouvernement indien de 1956, les populations de ces territoires purent bénéficier d'un droit d'option à choisir la nationalité française. Cinq mille familles y ont alors eu recours, ce qui correspondrait aujourd'hui à environ vingt-mille personnes vivant en France. Parmi ces Tamouls, beaucoup sont de religion hindoue, les autres étant musulmans ou catholiques. Ils ont généralement gardé des contacts avec leur terre d'origine où peut vivre encore une partie de leur famille, ayant opté ou non pour la nationalité française.

Le second groupe est originaire de Sri Lanka. Cette émigration est beaucoup plus récente que la précédente puisqu'elle a commencé à prendre de l'importance à partir de 1983. A cette période, en effet, un conflit assez violent a commencé à opposer le gouvernement sri lankais et des mouvements séparatistes tamouls qui se développaient dans le nord de Sri Lanka. Il faut souligner la nature essentiellement politique de ce conflit et se garder d'y voir l'oppression d'une minorité tamoule et hindoue par une majorité cinghalaise et bouddhiste. En effet, s'il est possible de décrire la société sri lankaise en termes de groupes parlant des langues et pratiquant des religions différentes : une majorité de langue cinghalaise pratiquant le bouddhisme et une minorité de

langue tamoule pratiquant l'hindouisme, ce tableau serait inexact si l'on omettait d'ajouter qu'il y a aussi des catholiques parmi les Cinghalais comme parmi les Tamouls et qu'il existe encore un autre groupe, celui des musulmans, dont la langue peut être le tamoul ou le cinghalais, suivant la région où ils se trouvent et la communauté avec laquelle ils se sentent le plus en affinité. Il faut aussi préciser que la minorité tamoule est elle-même composite, sa plus grande partie étant constituée par les Tamouls dit de Sri Lanka qui peuplent majoritairement les régions nord et est de Sri Lanka et certains quartiers de Colombo, la capitale, les autres étant les descendants de Tamouls Indiens, que l'on avait fait venir pour travailler dans les plantations. Ce sont les Tamouls de Sri Lanka qui ont fui leur pays en grand nombre au cours des vingt dernières années. Au départ, les premiers à avoir cherché à quitter le pays, par tous les moyens possibles et généralement en le payant très cher, furent des hommes qui avaient charge de famille et des jeunes gens qui se trouvaient en quelque sorte pris en otages dans le conflit. C'est ainsi que de nombreux Tamouls sri lankais se sont retrouvés dans divers pays du monde, dont la France, en tant que demandeurs d'asile. La plupart n'obtinrent le statut de réfugié politique qu'au bout de nombreuses années d'attente et de démarches. Ce n'est qu'ensuite que sont arrivées des femmes et des enfants, par le biais du regroupement familial et plus tard encore, des jeunes femmes en vue du mariage. Pendant toutes ces années, le calme ne revenant que par intermittences sur le nord de Sri Lanka, les Tamouls sri lankais ont continué, par vagues, en fonction de la situation au pays, à s'exiler partout où ils le pouvaient. C'est ce qui explique qu'il y ait actuellement de nombreux enfants scolarisés en France dont les parents sont des Tamouls sri lankais. Sri Lanka a été colonisée successivement par les Portugais, les Hollandais et finalement par les Anglais jusqu'à son indépendance en 1948. La population de Sri Lanka et surtout ses élites, a donc été largement influencée par l'Angleterre qui fut un puissant outil d'occidentalisation et fit de Sri Lanka un pays asiatique moderne possédant, par exemple, un système de santé et un système éducatif calqués sur le système britannique. L'anglais est resté la langue occidentale de référence, même si aujourd'hui, il a été quelque peu délaissé dans l'enseignement qui, pour l'essentiel, en dehors de quelques écoles anglophones, se fait soit en cinghalais, soit en tamoul, l'anglais n'étant enseignée alors que comme langue étrangère. Par contre, il n'y a aucun lien historique entre la France et Sri Lanka. Par conséquent, les Tamouls sri lankais réfugiés en France y rencontrent, non seulement des problèmes de langue mais aussi des difficultés à comprendre comment fonctionne le pays, aussi bien sur le plan de l'enseignement, de la santé, que des structures administratives. Il faut souligner que jusqu'aux problè-

mes politiques récents, les gens vivaient relativement bien à Sri Lanka. Le niveau d'instruction était assez élevé et ne serait-ce la nécessité pour certains de pouvoir faire des études et trouver des débouchés professionnels, la plupart des gens n'auraient certainement pas choisi de partir s'ils n'y avaient été obligés par les circonstances. Il s'agit donc d'un exil particulièrement douloureux au cours duquel les gens ont perdu plus qu'ils n'ont gagné, aussi bien en terme de statut social que professionnel. Douleur accrue par la perte prématurée de proches (on estime à 60 000, le chiffre des pertes depuis le début du conflit) et par l'expérience, pour certains, de migrations forcées, au pays même, pour fuir le lieu des combats avec tout ce que cela représente d'études interrompues ou perturbées, de problèmes de santé et de traumatismes divers. Parmi les Tamouls sri lankais vivant en France, la majorité est de religion hindoue et les autres sont chrétiens, généralement catholiques.

L'arrivée des Tamouls sri lankais en France s'est assez rapidement traduite par le développement d'un commerce actif, principalement alimentaire au départ, prenant le relais d'un petit noyau de commerces indiens qui s'étaient développés une quinzaine d'années plus tôt. Peu à peu, à côté des journaux tamouls importés de Sri Lanka ou de l'Inde, on a vu la naissance de journaux hebdomadaires en tamoul imprimés à Paris. Le commerce s'est diversifié avec la multiplication des restaurants, des bijouteries, des magasins de vidéos, de vêtements, d'imprimeries et, plus récemment, de librairies, fait notable si l'on considère que cette vague d'immigration n'a qu'une vingtaine d'années ! On a vu aussi se développer des lieux de culte plus spécifiquement tamouls, messes en tamoul dans certaines églises, temples hindous, par exemple. Ne connaissant pas le français à leur arrivée

en France, la plupart des Tamouls de Sri Lanka ont d'abord

trouvé à s'employer dans des entreprises de nettoyage et dans la restauration. On trouve aujourd'hui beaucoup de jeunes femmes sri lankaises à la caisse de nombreux supermarchés d'Île de France. Personnel honnête, instruit et aimable et travailleur mais ne parlant pas français, la première génération de Tamouls de Sri Lanka en France est aussi l'une des dernières vagues d'immigration étrangère et a donc dû se contenter de prendre les emplois qu'on voulait bien lui laisser.

Assez largement exploités et vivant, pour beaucoup, dans des conditions de logement assez précaires, ils sont cependant obligés d'envoyer de l'argent au pays pour aider ceux qui y sont restés et, éventuellement, faire venir certains membres de leur famille. L'apprentissage du français dans de telles conditions de précarité est d'autant moins une priorité pour la première génération que subsiste très fort l'envie de retour au pays et que la nécessité de travailler s'impose à la plupart des adultes, hommes comme femmes. Le français parlé s'apprend le plus souvent sur le tas et le français écrit n'est maîtrisé que par ceux qui ont fait tout ou partie de leur scolarité en France. Au sein des familles tamoules sri lankaises, le tamoul reste de façon dominante la langue de communication entre parents et enfants. D'une manière assez compréhensible, on remarque que les premiers enfants nés en France mettent plus de temps que leurs frères et soeurs à parler français mais ont moins de mal qu'eux à devenir bilingues tamoul-français. Pour ces « premiers » enfants nés en France, qu'ils soient nés après les retrouvailles de parents longtemps séparés ou qu'ils soient les aînés de leur famille,



l'immersion en milieu francophone correspond au moment de l'entrée à l'école maternelle. L'enfant ne quitte pas alors seulement sa langue maternelle, mais aussi ses repères culturels, sa culture familiale, habitudes alimentaires comprises s'il mange à la cantine, pour se trouver brutalement immergé dans un milieu totalement étranger. Lui qui vivait dans un milieu complètement tamoul se retrouve peut-être le seul enfant tamoul de sa classe ! Il pensait, par ailleurs, comme le pensaient aussi ses parents, qu'il allait sérieusement apprendre à écrire, lire et compter et voilà qu'on le fait jouer et qu'on le prépare aux apprentissages, en guettant surtout ses aptitudes à parler. Mais, pense-t-on qu'il faut lui laisser du temps et qu'il y a sans doute un rapport entre la rapidité avec laquelle un enfant se met à parler une langue étrangère et la proximité de structure entre la nouvelle langue et sa langue maternelle ? Ce jeune enfant, il faut sans doute qu'il se constitue ses propres repères, plus ou moins inconsciemment certes, mais tout de même. Présenter quelques différences entre le tamoul et le français permettra de se faire une idée de l'ampleur de la tâche qu'il doit accomplir en un temps record. En tamoul, le verbe principal est généralement le seul conjugué et se trouve normalement à la fin de la phrase. Les subordinées sont énoncées avant les principales, la relative étant une sorte de proposition adjectivale précédant l'antécédent. Il n'y a pas d'articles et les objets sont neutres. Les adjectifs sont invariables. Il n'y a pas de prépositions mais des postpositions et les noms et pronoms se déclinent. Il n'y a ni conjonctions de subordination ni pronoms relatifs. La conjugaison négative ne se déduit pas de l'affirmative en ajoutant une négation, elle se forme autrement. Il n'y a pas de verbe avoir. Il n'existe pas de mot unique pour dire « personne », « rien », etc. On doit employer à la place des tournures du type « tous verbe négatif » ou « tout... verbe négatif ». Il n'y a que très peu de temps conjugués. On emploie beaucoup de formes verbales invariables. Il n'y a pas de concordance des temps, etc. Pour donner une idée de la différence de structure entre les deux langues et de l'ordre d'énonciation des différentes parties du discours, les deux phrases suivantes sont décomposées, chaque groupe d'éléments réunis par des tirets correspondant à un seul mot en tamoul :

« ce bureau-à aller-si Vedavalli-à plaire-*insistance*-n'est-pas », dont le sens est le suivant :

« Cela ne plaisait pas à Vedavalli d'aller à ce bureau ».

« encore colère n'ayant pas-dominé-quelqu'un

comme colère-
quelqu'un éprova Dana-
qui n'a pas domi- vel » qui signi-
né sa colère ». fie :

Par ailleurs, certains « Danavel
sons du français peuvent était fu-
être difficiles à entendre ou rieux

à prononcer pour des Tamouls : le r, en particulier à l'initial, le f, le ch, le j ainsi que le s intervocalique qui se prononce « z » sont des sons absents du tamoul. Il existe aussi un certain flou sur la réalisation des consonnes k/g, t/d, p/b car en tamoul, on trouve normalement k, t ou p à l'initiale ou redoublée à l'intérieur d'un mot alors qu'entre voyelles ou après une nasale ou une consonne sonore, on ne trouve que g, d ou b. Autant dire que cadeau (=kado) est plus spontanément prononcé par un tamoul que gâteau (=gato) et que bateau (=bato) sera plutôt prononcé « pado ». Le « f » tend à devenir « p » ; le « ch », « s » ; le « j », « dj » ; le « z », « s ». Le « u » est parfois réalisé comme « you » mais ce n'est pas particulier aux Tamouls. Les suites de consonnes et en particulier les groupes du type « pr », « tr », « cr » peuvent aussi poser quelques problèmes de prononciation car le tamoul n'en a pas.

Le jeune enfant tamoul qui entre à l'école peut se montrer timide car on lui a appris à écouter et à respecter ses aînés plutôt qu'à discuter librement avec eux. Le maître ou la maîtresse méritent le respect, en quelque sorte, par nature et par position. Les enfants, eux, se doivent de respecter, d'écouter et de rester sages. Pris entre cette attitude de respect et leur manque d'aisance en français, les petits enfants tamouls à l'école maternelle risquent bien d'apparaître quelque peu inhibés pendant les premiers temps : un an, deux ans, parfois plus. En fait, jusqu'à ce qu'ils parviennent à s'y retrouver dans un système de valeurs différent de celui qui leur était familier et dans cette nouvelle langue. Cela prend du temps au départ mais ne semble

pas perturber la scolarité ultérieure.

Sans trop entrer dans le détail des pratiques culturelles et éducatives, il importe de préciser ici un certain nombre de points qui peuvent faciliter l'accueil des familles tamoules.

Normalement, il n'y a pas de noms de famille chez les Tamouls. Il n'existe que des prénoms et chaque individu n'est connu que sous un seul nom, un prénom masculin ou féminin suivant son sexe. Quand on signe son nom, on fait généralement précéder son prénom de l'initiale du nom de son père (ou de son mari, pour une femme mariée). Dans les familles tamoules originaires de l'Inde, l'état-civil a été francisé et c'est généralement soit le prénom d'un ancêtre, francisé ou non, soit un nom fictif qui a été adopté comme nom de famille et se transmet maintenant de génération en génération. Chez les Tamouls sri lankais, l'état-civil se trouve généralement fixé par les éléments fournis sur les papiers d'identité produits à l'arrivée en France où il figure normalement sous la forme d'un nom double dont la première partie correspond au prénom du père (ou du mari, pour une femme mariée) suivi du prénom de l'individu lui-même, masculin ou féminin suivant le cas. Sur les passeports, le nom de jeune fille est aussi précisé. A partir de ces documents, la manière dont les gens sont enregistrés auprès de la préfecture de police peut varier assez considérablement. Certaines femmes ont été enregistrées sous le nom de leur père, et certains hommes, sous le nom de leur grand-père qui figure parfois aussi en première position d'un nom à trois termes constitué alors du prénom du grand-père, du prénom du père et du prénom de l'individu. La plupart de ces noms étant assez longs, difficiles à prononcer pour qui ne les connaît pas et assez opaques pour des Français qui ne savent faire la distinction, par exemple, entre un nom de femme ou un nom d'homme et l'enregistrement auprès de la police s'étant fait alors que les gens ne parlaient pas français et ne pouvaient donc pas s'expliquer, il peut en résulter certaines erreurs qui s'avèrent ensuite gênantes lors de démarches auprès de la Sécurité Sociale, des services sociaux, des inscriptions à l'école, etc. Il se peut, par exemple que dans une même famille, tous les enfants ne portent pas tous le même nom de famille, certains portant le prénom de leur grand-père paternel, plus rarement celui de leur grand-père maternel, c'est-à-dire le nom de jeune fille de leur mère avec laquelle ils sont peut-être arrivés de Sri Lanka, d'autres, le nom de leur père. Dans le cas le plus courant, mari et femme ne portent pas le même nom de famille, mais le prénom du mari sert de nom de famille à sa femme et aux enfants. Afin de respecter ce système, l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (O.F.P.R.A) a adopté pendant plusieurs années, un système suivant lequel on enregistrerait l'état-civil des jeunes gens obtenant le statut de réfugié politique en invertissant prénom du père (nom de famille) et prénom de l'individu de manière à ce qu'un jeune homme puisse transmettre, comme il l'aurait fait à Sri Lanka même, son propre nom, à sa femme et à ses enfants, mais ce système qui n'a d'ailleurs pas été poursuivi avait l'inconvénient de donner comme prénom à un individu celui de son père, ce qui ne correspond pas non plus à l'usage habituel par lequel un individu n'est connu, dans toutes les circonstances de la vie, privée ou publique, que sous son nom à lui. Par ailleurs, si une famille reste en France, le premier nom tamoul fixé comme nom de famille est de toutes façons destiné à devenir un patronyme. L'ensemble des prénoms reflète normalement l'appartenance religieuse de la famille :

il existe des prénoms hindous et des prénoms chrétiens dont certains nous sont familiers, éventuellement de consonance portugaise ou anglaise mais d'autres sont des traductions tamoules ou adaptations à la phonolo-

gie tamoule de prénoms chrétiens. Pour les enfants nés en France, le choix du prénom n'est cependant pas toujours aussi rigoureusement lié à la religion pratiquée par la famille.

Qu'ils soient hindous ou chrétiens, la plupart des Tamouls de Sri Lanka sont très croyants et pratiquants. Les fêtes religieuses et diverses observances règlent leur vie et les cérémonies familiales ainsi que les pèlerinages aux lieux saints sont les principales occasions de voyage. Lourdes est devenu un grand centre de pèlerinage tamoul et n'est pas réservé aux seuls chrétiens, la plupart des hindous le font aussi. Parmi les fêtes importantes, il faut signaler la tonsure des enfants à la fin de la première année, généralement associée au percement des oreilles. Les enfants, filles et garçons, ont alors la tête complètement rasée. Ce rite qui se pratique traditionnellement dans de nombreuses communautés de l'Inde est souvent aujourd'hui interprété comme une coutume visant à renforcer la chevelure. La puberté des jeunes filles donne lieu à une cérémonie domestique assez élaborée. Le mariage revêt une grande importance religieuse et sociale. Toute la famille connue est invitée ainsi que de très nombreux amis et connaissances. La plupart des mariages sont arrangés par les familles, sans que les intéressés participent vraiment au choix de leur conjoint. Les pourparlers de mariage s'engagent entre familles de même caste, parfois entre deux branches d'une même famille. Les jeunes filles apportent une dot importante dont une partie est constituée de bijoux (chaînes et colliers, bracelets, bijoux d'oreilles et de nez) qui s'estiment en poids d'or. L'un des rituels importants du mariage consiste, pour le marié, à nouer le cordon de mariage autour du cou de la mariée. Cette dernière, outre ce cordon sur lequel est suspendu un bijou en or traditionnel, se verra aussi offrir au cours de la cérémonie, des bagues d'orteils en argent qu'elle portera au second orteil. En plus de leurs nombreux bijoux en or, les jeunes filles et les femmes mariées dont le mari est vivant, portent aussi un point (rouge, le plus souvent) sur le front. Ce point est considéré comme porte-bonheur à l'image de la femme mariée elle-même. Les femmes hindoues veuves n'ont plus le droit de le porter et renoncent généralement aussi à porter des bijoux. L'astrologie remplacée parfois aujourd'hui par la numérologie, joue un rôle important dans de nombreuses circonstances de la vie des hindous, qu'il s'agisse d'arranger un mariage, d'en fixer le jour, de choisir quand déménager, se lancer dans une nouvelle entreprise, d'acheter une voiture, etc. Les cérémonies évoquées plus haut se célèbrent aussi en milieu chrétien, avec quelques variantes.

Au sein de la société tamoule, les relations s'établissent largement sur le modèle de la famille. On utilise largement les termes de parenté pour s'adresser à des aînés qu'ils vous soient ou non apparentés. Il est très impoli d'appeler quelqu'un de plus âgé que soi par son prénom. Suivant son âge et son sexe, on l'appellera oncle, tante, frère aîné, soeur aînée, grand-père, grand-mère, etc... Chaque individu se trouve ainsi dans un filet de relations familiales réelles ou fabriquées. Il se sent faire partie d'un groupe qui tend d'ailleurs à se comporter comme tel et à ne laisser qu'une toute petite place à l'initiative personnelle. La famille proche représente le premier niveau social, puis vient la famille élargie et enfin la société tout entière structurée, elle aussi sur le modèle familial. Cela peut être source de tensions lorsque ce modèle rencontre une société aussi individualiste que la société française d'aujourd'hui.

Directrice de publication : Catherine KLEIN
IA-IPR de Lettres. Chargée de mission académique auprès du CASNAV.

Directrice de rédaction : Catherine-Juliet DELPY

Rédaction : XX

Traitement PAO : Kany KONTÉ, CDDP 93

Dessin original : France LETZ

Tirage offset : Pierre DUVAL, CDDP 93

Le site du CASNAV :

www.ac-creteil.fr/casnav

Pour nous contacter :

C.A.S.N.A.V. Académie de Créteil :

Paris XIII - UFR SMBH
74, rue Marcel Cachin - 93017 BOBIGNY

Tél. : 01 48 38 73 60 - Télécopie : 01 48 38 73 61

Mél. : ce.casnav@ac-creteil.fr

